

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11372**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, mention droit des affaires, spécialité aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I	Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable, 314t Etablissement des documents comptables et de gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les diplômés issus de cette formation, nécessairement issus de la profession notariale ou expertise-comptable, sont des spécialistes de haut niveau capables de conseiller et d'accompagner les exploitants agricoles dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion, de la fiscalité et de la comptabilité. Ils sont susceptibles de rédiger les actes relatifs à l'installation, l'exploitation et surtout la transmission de telles entreprises (pour les diplômés issus de la profession notariale). Ils peuvent conseiller les exploitants agricoles, tenir la comptabilité et suivre la fiscalité de ces entreprises (pour les diplômés issus de la profession expert-comptable).

Lorsqu'il dirige une étude de notaires ou un cabinet d'expertise comptable, le diplômé maîtrise et met en œuvre :

- Les réglementations et pratiques relevant du droit applicable à l'entreprise agricole : définition, organisation juridique, exploitation individuelle, fonds agricole, sociétés agricoles, régime matrimonial de l'agriculteur, succession de l'exploitant agricole, prévention et traitement des difficultés de l'entreprise agricole

- La fiscalité applicable à l'entreprise agricole : TVA, Bénéfices agricoles, IS

- Les règles relatives à la protection sociale de l'exploitant agricole

- Les règles de comptabilité de l'exploitation agricole, y compris celle de l'entreprise viti-vinicole : réglementation phyto-sanitaire, évaluation des stocks ...)

- Les techniques de gestion applicables à l'entreprise agricole

- Les règles d'attribution des aides européennes aux entreprises agricoles

- Les règles nationales relatives au contrôle des structures.

Le diplômé met en œuvre des relations d'interface avec des partenaires pluri-disciplinaires : avocats, experts-comptables ou notaires, SAFER, Chambres d'agriculture, administration fiscale, MSA, RCS ...

Il recherche, lit, analyse, comprend et applique les décisions de justice ou les réglementations comptables. Il réalise des études en vue de l'installation d'un agriculteur ou de la transmission des exploitations agricoles. Il contribue alors à l'élaboration des cadres de la négociation et à la conduite des stratégies juridiques, fiscales et sociales mises en œuvre. Il assure enfin une veille juridique.

Le diplômé exerce également le métier de chef d'entreprise : il recrute et assure la formation de ses collaborateurs.

Il participe au fonctionnement des instances ordinales (Conseil régional ou national des notaires ou des experts-comptables), à la vie des associations professionnelles (UNECA : Union Nationale des experts-comptables agricoles ou INEDR : Institut National pour l'Etude du Droit Rural).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il s'agit d'un diplôme de spécialisation qui a pour objectif de compléter la formation initiale des titulaires d'un diplôme de notaire ou d'expert-comptable afin de leur permettre d'acquérir des connaissances approfondies applicables à l'entreprise agricole. La maîtrise de telles compétences facilite l'appréhension des besoins de l'exploitation agricole et cette spécialisation permet au notaire ou à l'expert-comptable de jouer pleinement son rôle de conseil qui ne cesse de se développer en raison de la complexité croissante des réglementations et des mécanismes économiques.

- Notaires spécialisés en droit de l'entreprise agricole

- Experts-comptables spécialisés en gestion de l'entreprise agricole

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1903 : Défense et conseil juridique

M1203 : Comptabilité

M1204 : Contrôle de gestion

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La sélection des candidats est faite par une commission composée du directeur de la spécialité de master (professeur des universités), du président de la commission agricole auprès du CSOEC et du président de l'institut du droit rural auprès du CSN.

Seuls des notaires diplômés ou des experts-comptables diplômés peuvent candidater à cette formation.

Les objectifs de cette formation sont, au regard des enseignements dispensés :

**UE 1 La définition de l'entreprise agricole :**

- la notion d'activité agricole, la composition de l'exploitation agricole, évaluation de l'entreprise agricole

Objectif : connaître l'objet de l'intervention du diplômé

**UE 2 Le cadre de l'entreprise agricole**

- économique, international et européen, administratif, environnemental

Objectif : assurer une prestation de conseil et d'accompagnement cohérente au profit de l'exploitant agricole

**UE 3 Les conditions d'exploitation:**

- le droit d'exploiter, les SAFER, gestion de l'entreprise agricole, comptabilité de l'entreprise agricole, droit social agricole

Objectif : définir les conditions optimales d'une installation ou d'une transmission d'entreprise agricole

**UE 4 Les moyens de l'exploitation**

- Les droits à produire, le droit de planter, le droit de replanter

- Quotas laitiers, DPU et autres formes d'aides à la production

Objectif : apporter à l'entreprise agricole les conseils nécessaires au financement de son activité

**UE 5 Les difficultés de l'entreprise agricole**

- Prévention, règlement amiable, sauvegarde, redressement et liquidation

Objectif : faciliter la détection précoce et la résolution efficace des problèmes de gestion rencontrés par l'exploitant agricole grâce aux études et rapports du diplômé

**UE 6 Le statut des baux ruraux**

Objectif : maîtriser l'élément essentiel et spécifique de l'exploitation agricole ; rédiger les contrats les plus efficaces

**UE 7 La fiscalité de l'entreprise agricole**

Objectif : apporter à l'exploitant agricole une prestation de conseil et d'orientation adaptée à la taille de son entreprise et à sa situation personnelle

**UE 8 La structure de l'entreprise agricole**

- le fonds agricole, les sociétés agricoles (typologie, constitution, fonctionnement, montages complexes et disparition)

Objectif : conseiller et accompagner l'exploitant dans le choix de l'organisation juridique adaptée aux besoins de l'entreprise à créer ou à transmettre

**UE 9 Droit et Comptabilité de l'entreprise viti-vinicole**

Objectif : développer une compétence très spécifique en matière de conseil quant à la gestion des stocks et l'obtention des aides adaptées

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'universitaires (3) et de professionnels (1 notaire et 1 expert-comptable).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé d'universitaires (3) et de professionnels (1 notaire et 1 expert-comptable).
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition du jury votée par l'Université Rennes1

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Cette spécialité de master a d'abord existé sous la forme d'un diplôme d'université (DU) entre 1985 et 2007

- Année 2007 - 2008 : Inscrits : 16 (stats en cours)

- Année 2004 - 2005 : Inscrits : 17 et Diplômés : 16

- Année 2002 - 2003 : Inscrits : 18 et Diplômés : 16

- Année 2001 - 2002 : Inscrits : 19 et Diplômés : S1 -> 13 - S2-> 2

Voir information et enquêtes du SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

### Autres sources d'information :

Conseil supérieur du Notariat, Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

<http://www.univ-rennes1.fr/>

<http://www.droit.univ-rennes1.fr/>

Université Rennes 1

Faculté de droit et de science politique

SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

### Lieu(x) de certification :

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Rennes]

Université Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de droit et de science politique

9, rue Jean Macé

CS 54203

35042 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 23 76 76

### Historique de la certification :

Cette spécialité de master a d'abord existé sous la forme d'un diplôme d'université entre 1985 et 2007